



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 1853

Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la grave crise que continue de traverser la filière fruits et légumes. Chaque année, les maraîchers français doivent faire face à la dérégulation du marché communautaire. Si les disparités de coût de production, les dévaluations monétaires compétitives ou encore la multiplication des accords bilatéraux peuvent en être à l'origine, il semble incontestable que le dispositif européen actuel, malgré la réforme engagée de l'OCM, demeure insuffisant, ou pour le moins mal respecté par l'ensemble des Etats membres. Afin que cesse cette situation inacceptable pour nos producteurs, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre aussi bien au niveau européen que national pour corriger les faiblesses de l'OCM transformée. Il lui demande s'il compte poursuivre la réduction des charges dans un objectif d'amélioration de la compétitivité de nos productions, demander l'application de règles de normalisation communes à tous les produits qu'ils soient importés ou français tenant enfin compte de critères organoleptiques, assurer un renforcement des contrôles à tous les stades de la commercialisation et une harmonisation des sanctions.

Texte de la réponse

La filière des fruits et légumes a traversé des difficultés d'ordre conjoncturel et structurel qui ont amené les pouvoirs publics à prendre un ensemble de mesures destinées à restaurer l'équilibre financier des exploitations du secteur. Ainsi le dispositif de désendettement des agriculteurs en difficulté a été pleinement mis en oeuvre pour les producteurs de fruits et légumes. Par ailleurs, l'allégement récent du coût du travail salarié s'est appliqué avec profit à l'arboriculture et au maraîchage sous serre, deux activités qui fournissent des emplois nombreux en milieu rural. Un bilan du déroulement des campagnes 1997 sera prochainement réalisé par les autorités nationales avec la profession. Au-delà des problèmes conjoncturels et de leurs conséquences sur la situation du secteur des fruits et légumes, il apparaît nécessaire de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur. C'est l'objectif de la réforme de l'organisation commune des marchés des fruits et légumes destinée à aider les producteurs à se développer en renforçant les atouts dont ils disposent, dans un cadre mieux adapté que le précédent. La nouvelle organisation des marchés, qui s'est rapidement mise en place en France, permettra, à travers les fonds opérationnels, d'apporter des moyens financiers nouveaux aux organisations de producteurs. Par ailleurs, pour mieux valoriser les fruits et légumes qui respectent des conditions de production répondant aux attentes des consommateurs, il est nécessaire de développer les démarches des signes de qualité, depuis la certification de conformité jusqu'à l'appellation d'origine. Les services administratifs, chargés de contrôler le respect de l'application des textes réglementaires, entre autres en matière de normes communes, assurent une surveillance constante à tous les stades de commercialisation, sur les lieux de distribution mais aussi sur les places d'importation. Pour permettre aux agents de contrôle d'agir efficacement, un décret interministériel, concernant l'adaptation du régime français des sanctions aux dispositions de la nouvelle OCM, est en voie de publication. Enfin, le Gouvernement est également très attentif aux engagements de la Commission européenne en matière de préférence communautaire qui doit garantir une régulation des échanges avec les pays-tiers conforme à nos intérêts.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1853

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 novembre 1997

Question publiée le : 4 août 1997, page 2503

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4050